



Info ADIM-Estrie

Le mot de la présidente :

Marlène Carbonneau

Bonjour à toutes les RSG de l'Estrie,
En mon nom et en celui de l'équipe de l'ADIM-Estrie, je vous souhaite une belle année 2017-2018.

J'aimerais débiter ce premier billet de l'année en vous présentant la composition de l'équipe exécutive de l'ADIM-Estrie :

- Marlène Carbonneau, présidente : BC Familigard'Estrie
- Mélissa Couture, vice-présidente : BC Carrosse-Citrouille
- Lisane Beauvais, trésorière : BC L'Enfant-Do
- Nathalie Coutu, secrétaire : BC Carrosse-Citrouille

Pour continuer, il m'importe de vous informer que nous surveillons attentivement ce qui se passera avec le projet de Loi 143 du ministère de la Famille.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/projet-loi-qualite-educative/Pages/index.aspx>

Ce projet de Loi qui vise à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance. Sachez que notre centrale syndicale (CSQ) et notre fédération (FIPEQ) sont aux aguets et qu'ils déploient toutes les ressources nécessaires pour bien comprendre ce projet de Loi. D'ailleurs, notre fédération déposera un mémoire à l'assemblée nationale qui regroupera nos observations et suggestions. Nous vous tiendrons au courant tout au long de ce dossier important.

Dans ce numéro :

Mot de la présidente	Page 1
Vie locale et nationale	Page 1
Chevauchement d'horaire	Page 2
Produits toxiques	Page 2
Date de début d'une entente de service	Page 2
Documents obligatoires pour l'inscription d'un enfant dans votre service de garde	Page 3
La vérification des absences d'empêchement avec l'ADIM-Estrie...	Page 3
Un paiement en argent = REÇU.....	Page 4
Vérification des empêchements d'une femme de ménage	Page 4
Coordonnées de l'ADIM-Estrie	Page 4
Nos partenaires	Page 4

Vie syndicale locale et nationale

- ✦ 13 septembre 2017, PM : Conseil sectoriel des ADIM - FIPEQ
- ✦ 14 septembre 2017 : Conseil fédéral extraordinaire - FIPEQ
- ✦ 3-4 octobre 2017 : Instances fédératives
- ✦ 12 octobre 2017 : Comité exécutif de l'ADIM-Estrie
- ✦ 23-24-25 octobre 2017 : Conseil Fédéral FIPEQ

À venir à automne :

- ✦ Conseil des déléguées de l'ADIM-Estrie
- ✦ Assemblée générale de l'ADIM-Estrie

Les chevauchements d'horaire (jour, soir)

Nous avons demandé aux représentantes du ministère s'il était possible, pour une RSG offrant des **places subventionnées** de jour et de soir, de recevoir un des enfants fréquentant son service de garde de soir plus tôt si un des enfants occupant une place de jour quittait le service de garde plus tôt.

Le ministère considère que, dans la mesure où le ratio est respecté, il n'y a pas de problèmes à ce qu'il y ait des chevauchements d'horaire entre les enfants fréquentant le service de garde de jour et de soir.



Produits toxiques

Nous avons relancé le ministère afin d'avoir des précisions sur la notion de « sous clé » en ce qui a trait aux produits toxiques lors des visites à l'improviste.

Pour les représentantes du ministère et des bureaux coordonnateurs il est clair que lorsqu'une pièce est réservée à l'usage exclusif de la famille (porte fermée ou barrière extensible), celle-ci n'a pas à être visitée par l'agente à la conformité lors des visites à l'improviste et les produits toxiques qui pourraient s'y trouver n'ont pas à être sous clé puisque la pièce dispose déjà d'un dispositif empêchant l'accès aux enfants. L'agente doit toutefois vérifier les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone ainsi que la présence d'armes à feu, le cas échéant.



Date de début d'une entente de service

Certains bureaux coordonnateurs demandent aux RSG de refaire leur entente de services lorsque la date de début de contrat qui y est indiquée correspond à un samedi, un dimanche ou un jour férié.

La première réaction du ministère a été de nous dire que la date de l'entente de services devait effectivement correspondre à la date de début de fréquentation de l'enfant. Toutefois, après avoir écouté nos arguments concernant la date de renouvellement d'une entente de services, laquelle prend généralement effet le jour suivant la fin de l'entente précédente, les représentantes du ministère nous ont dit qu'elles allaient faire des vérifications et allaient nous faire un suivi sur le sujet.

Nos arguments étaient à l'effet qu'il pourrait arriver que la date indiquée par la RSG dans le cadre du renouvellement d'une entente de services corresponde à un samedi, par exemple, alors que son offre de services est du lundi au vendredi. Cette situation n'aurait aucun impact sur les réclamations de subvention effectuées par la RSG puisqu'aucune subvention ne peut être réclamée pour une journée où le service de garde est fermé. Dans ce cas, le BC pourrait faire preuve de tolérance et pourrait ne pas demander que l'entente de services soit refaite.

En attendant un retour de la part du ministère, nous vous recommandons de porter une attention toute particulière à la date que vous indiquez sur vos ententes de services particulièrement lorsqu'il s'agit d'une première entente avec un nouveau parent utilisateur.

Documents obligatoires pour l'inscription d'un enfant dans votre service de garde

Lorsque vous inscrivez un nouvel enfant dans votre service de garde, vous devez remettre le dossier COMPLET au BC pour pouvoir recevoir vos subventions.

1. Formulaire complet de la **demande d'admissibilité à la contribution réduite** (PCR)
2. Contrat d'entente de service (copie)
3. Copie de l'acte de naissance du parent qui remplit le formulaire (vous devez l'authentifier)
4. Copie de l'acte de naissance de l'enfant (vous devez l'authentifier)
5. Pour les personnes nées à l'extérieur du Canada :
 - Documents exigés selon le statut (se référer au verso du formulaire PCR)
6. Pour les parents bénéficiant de l'aide-sociale, une preuve datée du même mois que l'inscription de l'enfant est requise :
 - Copie de la portion déclaration mensuelle du mois courant, où
 - Confirmation de dépôt direct du mois courant, où
 - Lettre de l'agentPar la suite, une nouvelle preuve en mars et en septembre de chaque année sera exigée. De plus, vous devez vous assurer que le parent vous informe dès qu'un changement survient. Vous devez alors aviser le BC.
7. Le cas échéant, l'attestation de services de garde reçus.

ATTENTION !!

Article 5.1 de l'instruction 9

Pour assurer le paiement des subventions à la RSG, le BC doit avoir en main les documents exigibles pour l'admissibilité à l'allocation de base et aux allocations supplémentaires le cas échéant. Les documents exigibles sont ceux mentionnés à la section 2 de l'instruction. Si ces documents sont manquants, le BC demande à la RSG de les lui fournir immédiatement.

Si les documents manquants sont exigibles pour l'admissibilité au paiement de la contribution de base, aucune allocation n'est octroyée pour l'enfant concerné tant et aussi longtemps que la RSG n'a pas fourni les documents exigés.

La vérification des absences d'empêchement avec l'ADIM-Estrie

Comme vous le savez, depuis un peu plus d'un an l'ADIM-Estrie a obtenu un protocole avec le service de police de la ville de Sherbrooke pour effectuer des demandes de vérification des absences d'empêchement. Dans ce sens, il est important de vous rappeler les coûts pour cette vérification. Sachez que ces coûts ne sont pas établis par l'ADIM-Estrie, mais bien par la ville de Sherbrooke.

- Pour une RSG : 85,00 \$
- Pour l'assistante ou la remplaçante : 60,00 \$
- Pour le conjoint et les enfants de plus de 18 ans : Gratuit
- Pour les personnes bénévoles au service de garde : Gratuit

Si après la vérification des absences d'empêchement vous devez continuer le processus vers la prise des empreintes digitales, il n'y aura pas de frais puisque c'est le même processus qui se poursuit.

IMPORTANT : Vous ne pouvez pas vous présenter directement au service de police de Sherbrooke pour demander la vérification de vos empêchements, vous devez obligatoirement communiquer avec l'ADIM-Estrie pour faire la procédure.

Un paiement en argent = REÇU

REÇU DE	22 septembre 2017
Madame Machin Chouette	77,50\$
La somme de	Soixante-dix-sept ⁵⁰ Dollars
Raison :	Paiement du service de garde du 11 septembre 2017 au 22 septembre 2017
Signature de la RSG :	
Signature du parent :	



Les RSG permettent plusieurs modes de paiements aux parents. On parle ici du paiement du service de garde soit le 7,75\$/jour/enfant, un total de 38,75\$/semaine.

Lorsque le parent paie par chèque ou par virement, il n'y a pas de problème à retracer le paiement lorsqu'un conflit survient entre le parent et la RSG.

Toutefois, les paiements en argent cause régulièrement des problèmes. Intraçable pour prouver le paiement ou non des frais de garde, il peut arriver des situations fortes désagréables lorsque vient le temps pour la RSG de démontrer que le parent a bel et bien payé sa contribution réduite.

NOUS VOUS CONSEILLONS DONC DE TOUJOURS REMETTRE UN REÇU LORS D'UN PAIEMENT EN ARGENT

Vérification des empêchements d'une femme de ménage

Nous avons questionné le ministère de la Famille à savoir si une femme de ménage engagée par une RSG devait démontrer qu'elle ne fait pas l'objet d'un empêchement.

Dans notre demande, nous avons précisé que la femme de ménage pouvait être présente durant les heures de services de garde et se retrouver dans la même pièce que les enfants qui fréquentent le service de garde en présence de la RSG. Le ministère a confirmé qu'une femme de ménage n'avait pas l'obligation de produire une attestation concernant la vérification d'absence d'empêchement (VAE)



825, rue Fabien
Sherbrooke (Québec) J1N 2J8

Téléphone : 819-612-1622
Tél. sans frais : 1-888-864-0592
Télécopieur : 819-612-1633



g28.adim.estrie@lacsq.org

www.adim-estrie.com

- ↳ Informations
- ↳ Documents importants
- ↳ Archives Info ADIM-Estrie
- ↳ Nos partenaires

www.milieufamilialestrie.com

Pour afficher vos places vacantes en Estrie

www.fipeq.org

www.monmilieufamilial.org

Pour afficher vos places vacantes au niveau provincial

Nos partenaires

Obtenez des rabais chez nos partenaires

↳ À voir sur le site Internet www.adim-estrie.com

➤ SPA ALGUA-SULIS

Pour vous détendre parce que vous le méritez
950, rue King Ouest, Sherbrooke

➤ PLANITOU.CA

L'enfant au quotidien

➤ Boutique COTON BOUTON

Pour vos réalisations (tissus)
309, rue Wellington sud, Sherbrooke

➤ www.loca-jouets.com

Pour location de modules de jeux
819-829-1413

➤ Tech-Sport.ca

Pour entretien, réparation, aiguisage d'articles de sport
2655, rue King Ouest, Sherbrooke

➤ Guylaine Lacroix, professeure de musique

Enseignante en éveil musical depuis
1993 dans plusieurs milieux familiaux en Estrie
819-820-8201

➤ Nancy IMAGINE, Jouets Artisanaux

www.pomango.ca/produits-quebecois/Nancy-imagine